A.D. OCCE 32

OCCE AUTONOMES & SOLIDAIRES

Auch, le 4 février 2015

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du mardi 4 février 2015. Année scolaire 2013/2014

Présents :

Mme DEJEAN Chantal, Conseil Général

Mme DASTE LE PLUS Cathy, Mairie AUCH

M. ALAMY Alain, Prévention MAIF

M. CAZEAUX José, JPA

M. DANFLOUS Daniel, PEP du Gers

M. LASSUS Didier, AUCH FRANCAS

M. LEDOGAR Jean-Michel, DDEN 32

M. ROUCHE, FCPE 32

Excusés :

Mme BOUE Lucie, Conseillère Pédagogique Auch Centre ASH

Mme CANTON Nadine, DDCSPP

Mme FASSI Isabelle, administratrice OCCE (pouvoir)

Mme ESNAULT Guylène, Directrice Académique

Mme LASSUS Ghyslaine, UNICEF 32

M. AUGE Yves, administrateur OCCE

M. BOUFFARTIGUE, Ciné 32

M. CASTIN Yves, Délégué BP CASDEN

M. GAIGNARD Luc, IEN Auch Centre ASH

M. MARC Alain, Conseiller Pédagogique Auch Est

M. MARTIN Philippe, Conseil Général représenté par Mme DEJEAN

M. MONTAUGE Franck, Maire d'Auch représenté par Mme DASTE LEPLUS

M. Eric WEILL, Président Fédération Nationale O.C.C.E.

Coopératives présentes :

Bernard LAFFARGUE, école élémentaire Jean Jaurès Auch – Maryse LAUNAY-AUGEARD, école maternelle Guynemer Auch – Jean-François ROMERO, école primaire Manas Bastanous – Yves LACLAVERIE, école élémentaire Guynemer Auch – Vincent THORNARY, école élémentaire Mauvezin – Patricia FAGET, école maternelle Miélan

Coopératives avec pouvoir :

École Élémentaire Condorcet d'Auch – École Élémentaire Pont National d'Auch – École primaire de Frégouville - École maternelle Anne Franck de L'Isle Jourdain – École primaire de Lussan –École maternelle de Masseube – École élémentaire de Mirande – École primaire de Monferran Savès - École Primaire de Panjas – École Primaire de Polastron – École Primaire de Pujaudran – École Primaire de Segos

Séance ouverte à 17h35

Rapport moral : présenté par le président, Laurent Despaux

En 2014 nous avons célébré les 25 ans de la CIDE. Le 28 novembre lors de la grande soirée organisée par l'UNICEF et Auch, ville amie des enfants 1500 personnes ont écouté différents orchestres et chorales du département pour commémorer cet anniversaire. Lors de cette soirée, les organisateurs se sont félicités (à juste titre) de l'existence de cette convention et des progrès qu'elle a permis tout en déplorant que d'énormes progrès soient encore à faire dans certains pays du monde.

Mais qu'en est-il en France ? Peut-on dire que cette convention est respectée intégralement quand des enfants vivants sur le sol français n'ont pas de toit… ? (+ de 2 millions d'enfants pauvres) ? quand des municipalités refusent d'inscrire à l'école des enfants venant de Roumanie ou de Bulgarie ?

La France a été le 2e état à avoir ratifié la CIDE (7 août 1990). Et pourtant, elle est régulièrement condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme et pointée du doigt par le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU (handicap, enfants Tsiganes français ou étrangers, adolescents en souffrance psychologique, maltraitances institutionnelles, situation d'enfants sans nationalité nés à l'étranger de parents français, situation des enfants en Guyane et à Mayotte, non prise en compte de la parole de l'enfant par les autorités administratives ou judiciaires, etc.)
Le refus de scolarisation des enfants Roms est un cas précis de la non-application de la Convention par la France.

Nous devons dénoncer ces manquements à la CIDE chaque fois que cela est nécessaire.

En ratifiant la CIDE en 1990, ***la France s'est engagée, comme le stipule l'article 42, « à faire largement connaître les principes et les dispositions de la présente Convention, par des moyens actifs et appropriés, aux adultes comme aux enfants ».***

L'école publique française joue-t-elle son rôle, dans sa divulgation ? Pas vraiment, car

en 2009, après l'examen du rapport de la France, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies regrettait qu'il n'y ait que quelques « modules d'instruction civique » sur les droits de l'homme et que la Convention demeure toujours aussi mal connue des enfants et des adultes.

Et, au quotidien notre école applique-t-elle vraiment les articles de la CIDE ? Suffit-il « d'aller à l'école » ? Les résultats aux enquêtes PISA mais surtout les événements des 7 et 11 janvier montrent que non.

L'article 29 indique que « …l'éducation de l'enfant doit viser à :
a) favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques…
b) inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales…
d) préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre… »

Une école (par école j'entends, l'école primaire, le collège mais aussi lycée et après le bac.) où le modèle dominant est le cours magistral ou l'évaluation est surtout normative avec pour but final l'obtention d'un diplôme ne correspond pas à ces articles.

C'est pourquoi à l'OCCE nous proposons depuis de nombreuses années (avec d'autres mouvements pédagogiques comme l'ICEM, le GFEN, les Francas, les CEMEA) une autre école. Plus proche des besoins des enfants, je dirai plus proche des besoins de la nation comme les récents événements l'ont montré.

Au niveau national, notre Fédération propose chaque année une action Droit de l'enfant. Cette année le thème est : « Exprime-toi, tu as des droits ! »

Au niveau départemental, nous prenons notre part dans la divulgation des principes de la CIDE avec la Semaine des Droits de l'enfant porté par le CLDE (Collectif Laïque des droits de l'enfant) et le projet Agis pour tes droits avec les Francas. Notre site internet départemental met en exergue certains articles de la CIDE.

Les autres projets (que vous retrouverez dans le rapport d'activité), liés à la mise en place d'une pédagogie coopérative ont pour objectif de permettre la réussite de tous les élèves. Réussite au niveau scolaire mais aussi (et c'est lié) réussite personnelle, sociale. Chaque enfant doit avoir confiance en lui, doit être reconnu pour ce qu'il est. S'il ne l'est pas cela peut avoir des conséquences graves comme nous venons de le voir au début de l'année. Plusieurs projets développent le vivre ensemble, le conseil de coopérative avec l'élaboration des règles de vie, l'heure de vie de classe au collège, le règlement des conflits avec la formation à la médiation… Les jeux de piste littéraire, les écrits tournants, coop-maths… allient les apprentissages scolaires, l'épanouissement de la personnalité, le développement des dons et des aptitudes de chaque enfant. Les allers-retours continuels entre l'individuel et le collectif (et semi-collectif) permet à chaque enfant d'exister par rapport aux autres et de se sentir membre d'un groupe. Apprendre et vivre coopérativement reste notre formule.

Le dernier numéro d'Animation & Education propose un dossier sur les grand(e)s pédagogues en les mettant à l'épreuve du XXI siècle. Dépassés Barthélémy Profit, Henri wallon, Célestin Freinet… je ne crois pas. À adapter à notre époque certainement, mais leurs principes restent valables. Les moyens de communications, la technologie changent, mais nos manières de penser évoluent beaucoup moins vite et régressent quelquefois.

C'est en ce sens que nous pouvons dire que les écoles engagées dans les pédagogies coopératives appliquent réellement les articles de la CIDE.

Pouvons-nous être optimiste ?

Oui en pensant au processus de Refondation de l'école (malgré les désillusions vécues sur le terrain –Garros et il y en a d'autres), à la nouvelle façon d'évaluer, à la vision plus progressiste de l'école, plus soucieuse de la réussite de tous les enfants… Oui quand nous allons dans les classes et que nous voyons des élèves, des enfants s'organiser, débattre, argumenter, réaliser des œuvres personnelles ou collectives dans lesquelles ils ont mis le meilleur d'eux-mêmes.

Oui quand notre ministre prononce devant les recteurs : ***On ne saurait concevoir un enseignement visant à former le futur citoyen sans le mettre en pratique dans le cadre scolaire.*** *L'école doit permettre aux élèves de devenir acteurs de leurs choix, et de participer à la vie sociale de la classe et de l'établissement dont ils sont membres. L'esprit de coopération doit être encouragé, la responsabilité vis-à-vis d'autrui mise à l'épreuve des faits. L'enseignement moral et civique articulera les contenus enseignés et les modalités de la démocratie collégienne et lycéenne. J'y suis très attachée.*
Je préfère voir le verre à moitié plein et nous devons nous appuyer sur ces déclarations pour avancer tout en sachant que de nombreux freins existent que ce soit au niveau ministériel mais pas seulement.
Oui, quand nous pensons aux rassemblements du 11 janvier (sans être naïf ou dupe)…

Non quand nous voyons les obscurantismes remonter à la surface, quand les résultats des élections de ces dernières années nous font craindre le pire, quand 2017 est plus porteur de craintes que d'espoir, quand nous entendons le 1er secrétaire du principal parti de gouvernement dire « *La réponse au terrorisme, c'est plus de République partout. (…) C'est une véritable bataille de reconquête républicaine qui commence » où « l'école redevient un lieu d'instruction et non d'animation* »…. Mais je veux quand même croire que cette phrase a été sortie du contexte.
Comme le dit l'historien Christophe Prochasson (aujourd'hui recteur) dans une interview paru dans Télérama, *« La première difficulté consiste à convaincre l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale qu'ils doivent changer leurs pratiques qui ne conviennent plus. Mais il y a un autre frein, […] qui vient des classes moyennes […] qui ne souhaitent pas véritablement que cette école change. C'est-à-dire qu'elle se démocratise, qu'elle soit moins compétitive… »*

C'est donc dans notre camp qu'il faut d'abord convaincre, qu'il faut faire la preuve de la justesse de nos idées. C'est pour cela que nous demandons régulièrement des témoignages venant des classes.

L'OCCE est partie prenante de ce renouveau et peut montrer son savoir faire dans toutes les actions initiées suite au 11 janvier 2015 sur les thèmes de la laïcité, des valeurs de la République avec : conseil de coopérative, délégués élèves, débats, climat de classe, rapport à la loi, agenda coop, conseil général jeunes, Agenda coop, éducation aux médias (partenariat avec le CLEMI), Lire et écrire des images. Ce ne sont pas que des mots mais des concepts que l'on fait vivre.
Nous espérons faire partie des groupes de travail qui doivent être mis en place par le M. le Préfet et Mme la DASEN.

Alors que notre action nous semble de plus en plus nécessaire, notre association départementale a quelques soucis financiers. La diminution des subventions que ce soit au niveau national ou au niveau départemental, la baisse et peut-être la disparition des revenus de la mutualisation nous placent dans une situation difficile.

Mais la qualité de travaux qui viennent des classes nous poussent à garder espoir

Rapport d'activités : présenté par l'animateur pédagogique, Arthur Jullien

FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

- COTISATIONS

	COOPERATIVES	COOPERATEURS
Maternelles	55	3 493
Elémentaires	159	9 289
Collèges / Lycées	4	630
Instituts	5	115
TOTAL	222	13 527

- OPERATIONS SUR COMPTES COOPERATIFS

Ouvertures	3
Clôtures	1
Transfert mandataires	39

- COMPTE-RENDU FINANCIERS

Sur 222 coopératives et foyers coopératifs :
220 reçus et exploités,
2 sont arrivés après la clôture des comptes.

- MUTUALISATION DES COMPTES C.C.P.

Nombre de comptes C.C.P.	167
Nombre de comptes C.C.P. mutualisés	165

- RÉUNIONS

Conseil d'Administration	7
Assemblée Générale	1

- BULLETIN

2 en 2013/2014

B. ACTIONS EDUCATIVES

ACTIVITES	CLASSES ou ECOLES	PARTICIPANTS
Ecoles Fleuries	16 classes	306
Étamine	8 classes	118
Patrimoine	2 classes	48
Droits de l'Enfant	5 classes	127
Théâ	6 classes	123

Clip Éco-citoyens	5 classes	124
Jeux coopératifs	11 classes	252
Agendas coopératifs	18 écoles	962
Écrits Tournants	22 classes	506
Fête de la Science	17 classes	205
Formation délégués élèves	**4** collèges	118

Quelques projets marquants de l'année :

Le jeu de piste littéraire :

- En partenariat avec les Francas et l'Unicef.
- 5 classes participantes
- Un album qui a fait l'unanimité : Le manège de Petit Pierre
- Une rencontre d'enfants organisée avec la médiathèque de Lombez

Du cinéma dans tous ses états

- Partenariat Canopée
- PS Sainte-Christie, CE2 Rouget de Lisle, classes de cycle 3 de l'école Pasteur à Fleurance.
- Participation au festival Afca (Bruz) et au Forum des images de Ciné 32 et de la Ddcspp

Semaine de la science 2013

- Un collectif d'associations et de structures

3 jours d'expériences et de curiosité

- Un collectif d'associations et de structures
- 3 jours d'expériences et de curiosité

Semaine des Droits de l'Enfant 2013

En partenariat avec :

- ***l'UNICEF*** *« Auch, ville amie des enfants »*
- ***les Francas****, « Agis pour tes droits »*
- ***les DDEN*** *, « Ecoles qui chantent »*
- ***l'OCCE*** *:*
  - ***THEA (Eric Durnez – Adda - Cie Kiroul – Adpl –Dsden)***
  - **Jeu de piste littéraire**

Second degré

- 4 collèges ont souhaité former leurs délégués !

Rassemblement Etamine

- Création d'un livre à 9 classes, sur une semaine : écriture coopérative
- Rencontre de tous les enfants au mois de mai 2014 pour activités et remise des livres

Médiation par les pairs

- 2 classes de Lussan s'essaient à la médiation par les pairs
- Formation en coopération avec les Francas (connaître ses sentiments, communication non-violente…)

Rapports financiers : présentés par la trésorière, Esther Lopes

COMPTE DE RESULTAT	2013/2014	2012/2013
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	20 370,50	20 125,50
Ventes de produits pour cessions	1 790,59	1 191,65
Prestations de service et animations	8 042,29	8 278,53
Subventions d'exploitation	15 296,14	19 754,37
Produits divers de gestion courante	28,48	281,60
Reprises sur provisions		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	45 528,00	49 631,65
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 776,68	950,02
Variation des stocks de fournitures à céder	323,73	315,08
Achats de fournitures administratives	148,19	480,21
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	30 672,12	35 377,36
Impôts et taxes	1 174,32	923,34
Salaires bruts	13 568,63	13 390,99
Charges sociales	4 689,40	4 602,72
Autres charges	505,00	1 536,00
Dotations aux amortissements	1 170,00	181,64
Dotations aux provisions	1 083,46	251,91
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	55 111,53	58 009,27
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-9 583,53	-8 377,62
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières	4 970,78	7 353,03
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	4 970,78	7 353,03
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER (H)	4 970,78	7 353,03
RESULTAT COURANT (I + II)	-4 612,75	-1 024,59
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 128,25	1 520,39
Sur opérations en capital	100,00	2,28
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 228,25	1 522,67
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	4,55	9,47
Sur opération en capital		30,35
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	4,55	39,82
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	1223,70	1 482,85
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-3 389,05	458,26

Rapport financier du commissaire aux comptes

Le total des produits du siège départemental s'est élevé à **51 727,03 €** pour l'exercice clos contre 58 507,35 € pour l'exercice précédent.
La cotisation demandée aux familles en 2013/2014 s'est élevée à 1,50 € par coopérateur contre 1,50 € par coopérateur pour l'exercice précédent (2012/2013).

Le résultat du siège départemental s'est élevé à -3 389,05 €.
Ce résultat s'analyse comme suit :
Baisse des intérêts de la mutualisation, baisse de la part départementale sur les adhésions due à la non répercussion de l'augmentation de la part nationale.
Rapport complet en annexe 1

Après lecture des différents rapports et après avoir répondu aux différentes questions, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2014-2015 : présenté par la trésorière, Esther Lopes

L'AD a proposé les mêmes projets pour 2014-2015 avec comme points forts :

- Gestion des conflits – médiation par les pairs
- Forum des Droits de l'Enfant
- Egalité Filles-Garçons

Après discussion sur les acticités prévues pour l'année scolaire 2014-20105, le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Budget 2015-2016 (cotisation) : présenté par la trésorière, Esther Lopes

Au vu du déficit de cette année et de la diminution prévisible des ressources de la mutualisation des comptes de La Banque Postale le CA de l'association propose :
- Pour les écoles élémentaires une cotisation de 1,80 €.
- Pour les écoles maternelles nous ne pouvons pas garder le système de forfait par classe. Ce système avait été mis en place à une époque où nous ne proposions pas de projet pour le cycle 1. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. De plus, le nombre d'élèves adhérents doit être le même que le nombre d'élèves assurés. Nous proposons qu'une remise de 15 % soit accordée à ces écoles ce qui met la cotisation à 1,53 €.

Après discussion, ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Renouvellement des administrateurs

Renouvelables : Colette DULAUR, Isabelle FASSI DE MAGALHAES, Arthur JULLIEN, Geneviève SABATHIER.
Leur renouvellement est approuvé à l'unanimité.

Tirage au sort des coopés à visiter

Coopératives qui vont être contrôlées :
- Auch Lissagaray
- Corneillan
- Gimont, école maternelle
- Le Houga (IME)
- Masseube (maternelle)
- Montestruc
- Montréal
- Saint-Germé
- Saint-Mézard

La séance est levée à 18 h 45.

Tous les CR financiers sont en ligne sur notre site : http://www.occe32.net/annee_encours/vie_assoc.html

Annexe 1

RAPPORT FINANCIER

Mesdames, Messieurs,
Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de notre association au cours de l'exercice clos le **31 août 2014**, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.
Nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

1. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et d'évaluation mentionnées dans l'annexe.
Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent et font apparaître des comptes annuels agréant les CRF reçus.
Les heures de bénévolat déclarées par les mandataires en 2013/2014 s'élèvent à 2 553 heure(s) soit environ 1 personne(s) en équivalent temps plein.
Le total des produits du siège départemental s'est élevée à 51 727,03 € pour l'exercice clos contre 58 507,35 € pour l'exercice précédent.
La cotisation demandée aux familles en 2013/2014 s'est élevée à 1,50 € par coopérateur contre 1,50 € par coopérateur pour l'exercice précédent (2012/2013).
Le résultat du siège départemental s'est élèvé à -3 389,05 €. Ce résultat s'analyse comme suit :
Baisse des intérêts de la mutualisation, baisse de la part départementale sur les adhésions dûe à la non répercussion de l'augmentation de la part nationale.

1.2 Coopératives scolaires et foyers coopératifs

220 coopératives scolaires et foyers sur les 222 affiliés ont envoyé leur CRF dans les délais statutaires et ont pu être agrégés dans les comptes annuels de l'association.
Les données caractéristiques des coopératives scolaires et foyers coopératifs agrégés sont les suivantes :

- Ressources des coopératives agrégés 1 688 114,74 €
  dont subventions encaissées 406 473,18 €
- Trésorerie à la clôture 701 704,04 €

Compte tenu d'une sommation des CRF à environ 99,10%, le produit moyen par coopérateur est estimé à 125,93 € par coopérateur.

2. SITUATION ET ACTIVITE DU DERNIER EXERCICE CLOS

Le nombre de coopérateurs s'est élevé à 13 527 contre 13 417 pour l'exercice précédent.
Le nombe de coopératives affiliés, s'est élevé à 222 contre 219 pour l'exercice précédent.

3. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE

2 CRF sont arrivés au siège départemental après l'arrêté des comptes, n'ont pu être saisis et ne sont donc pas pris dans les comptes annuels agrégés soumis à votre approbation.

4. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget prévisionnel du siège départemental pour l'exercice à venir fait apparaître un total de charges de 39 512 € et un résultat équilibré

5. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos comme suit :

- le résultat du siège départemental, soit -3 389,05 € au fonds associatif.
- le résultat des coopératives sommées, soit 10 972,43 € dans leur report à nouveau.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.